



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/811
S/20997
28 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

NOV 29 1989

~~UN/SA COLLECTION~~

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Points 72, 141 et 144 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre en date du 21 novembre 1989 adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre un message qui vous a été adressé par
S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République
d'Afghanistan (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son
annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 141
et 144 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Noor Ahmad NOOR

ANNEXE

Message du Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan

Le 16 novembre, une série d'explosions se sont produites dans l'un des dépôts d'armes des extrémistes afghans dans la région de Garm Chishma, au nord-ouest de Peshawar, tuant plus de 40 personnes et en blessant plusieurs autres. Ce dépôt fait partie d'un réseau étendu d'installations qui existent sur le territoire du Pakistan et dans la zone tribale en flagrante violation des Accords de Genève par les autorités du Pakistan.

Depuis l'entrée en vigueur des Accords de Genève le 15 mai 1988, le Gouvernement de la République d'Afghanistan n'a cessé d'appeler l'attention de la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan sur l'existence de dépôts d'armes et l'installation de nouveaux dépôts sur le territoire du Pakistan. De plus, il a été fait mention du fait que les facilités dont disposent les forces armées du Pakistan sont également utilisées pour commettre des actes d'intervention, d'ingérence et d'agression directe contre la République d'Afghanistan.

Nous regrettons que malgré des preuves irréfutables et nos plaintes répétées, les équipes d'enquête de la mission de bons offices n'aient pas été capables, à cause notamment de la politique d'obstruction du Pakistan, d'établir même un seul cas de violation des Accords de Genève par le Pakistan.

Mais les preuves sont là et les explosions du dépôt de Garm Chishma, l'un des nombreux dépôts d'armes des extrémistes, établissent clairement que les prétentions répétées du Pakistan selon lesquelles il n'existerait pas de dépôts d'armes sur son territoire sont totalement dépourvues de fondement. L'existence de ce réseau étendu de dépôts d'armes a permis aux extrémistes afghans, aux mercenaires étrangers et aux forces armées du Pakistan de lancer des attaques terroristes contre les villes et autres zones de peuplement et de se livrer à des assauts armés contre les provinces frontalières de notre pays, en particulier celles de Nangarhar, de Khost et de Kandahar.

L'incapacité de la mission de bons offices à enquêter de manière approfondie sur les violations des Accords de Genève sur la base des plaintes réitérées de l'Afghanistan et de sa propre initiative, conformément au paragraphe B de l'article IV du Mémorandum d'accord, a encouragé le Pakistan à intensifier ses actes d'ingérence, d'intervention et d'agression contre la République d'Afghanistan.

Je vous prie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que la mission de bons offices fasse une enquête approfondie sur le dépôt de Garm Chishma.
